Jeudi 16 Janvier 2025 - 00:00 - Samedi 22 février 2025 - 23:45

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui résident en France et de déterminer la population exacte de chaque commune. Grâce à ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes. Elle sert à prévoir les équipements collectifs nécessaires et aide également à mieux cibler les besoins en logements. En répondant au questionnaire du recensement, vous permettez à l'État de réaliser les petits et grands projets qui vous concernent !

Comment ça marche ?

Du 16 janvier au 22 février, si votre foyer est sélectionné parmi l'échantillonnage retenu pour cette campagne de recensement, vous recevrez un courrier dans votre boite aux lettres ou un agent recenseur se présentera à votre domicile pour vous remettre une notice sur laquelle figurent vos identifiants de connexion.

Pour y répondre 2 solutions :

- Par internet : sur le site www.le-recensement-et-moi.fr en vous connectant avec les identifiants reçus
- Si vous ne pouvez pas ou ne souhaitez pas répondre en ligne, l'agent recenseur vous distribuera le questionnaire papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants dans votre foyer, puis conviendra d'un rendez-vous pour venir récupérer ces documents.

Le recensement de la population, c'est gratuit !

Ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

A noter : A l'exception de l'administré qui aurait pu communiquer son numéro de téléphone au recenseur lors de son passage pour le suivi de ses actions, aucun contact téléphonique n'a lieu et qu'il n'y a pas « d'interrogatoire » sur la situation de l'administré.

Emplacement :
02400 Château-Thierry

Source URL:https://www.chateau-thierry.fr/agenda/campagne-de-recensement-de-la-population-en-2025